

Stratégie GLAJ-GE 2025-2027			
Objectifs Stratégiques	Objectifs opérationnels 2025	Objectifs opérationnels 2026	Objectifs opérationnels 2027
1. Renforcer l'expertise du GLAJ-GE sur les thématiques liées à l'enfance, à la jeunesse et aux associations de jeunesse	- Assurer une veille politique et médiatique cantonale et nationale sur les sujets liés à l'enfance et à la jeunesse ; - Cartographier et mobiliser les acteurs clés impliqués dans les thématiques jeunesse, incluant les associations, institutions et autres partenaires ; - Identifier les besoins de la jeunesse genevoise et les thématiques prioritaires sur lesquelles le GLAJ-GE souhaite renforcer son expertise et accroître son influence.	Mandater les expert-es pour la réalisation d'études approfondies sur ces thématiques.	- Restituer et communiquer les résultats de ces études à travers des rapports détaillés et des communiqués de presse. - Tirer des conclusions des rapports pour orienter les politiques publiques et influencer les débats sociaux.
2. Positionner le GLAJ-GE comme un acteur stratégique de référence sur toutes les questions liées à l'enfance et la jeunesse	- Organiser une table ronde en 2025 dans le cadre des élections municipales, réunissant les candidat-es aux CA des communes, afin de mettre en lumière les thématiques jeunesse. - Réaliser un état des lieux du réseau et renforcer les partenariats du GLAJ-GE pour accroître son influence. - Identifier les journalistes et médias partenaires afin de renforcer la communication sur les thématiques jeunesse. - Organiser des rencontres avec les associations membres moins représentées pour améliorer la représentation du GLAJ-GE, notamment pour celles qui ne mènent pas de camps de vacances.	- Institutionnaliser des rencontres régulières avec des élu-es pour renforcer les liens et consolider la position du GLAJ-GE en tant qu'acteur clés des questions liées à l'enfance et à la jeunesse. - Rédiger des prises de positions sur des sujets liés à l'enfance et à la jeunesse, pour affirmer la position du GLAJ-GE. - Démarcher des associations susceptibles de rejoindre le GLAJ-GE et enrichir le réseau.	- Utiliser tous les outils disponibles pour répondre aux problématiques identifiés (textes parlementaires, contenus sponsorisés, supports médiatiques). - Assurer la visibilité des actions de lobbying du GLAJ-GE
3. Développer des prestations pour les organisations membres et renforcer les échanges	- Améliorer l'espace membre et la communication interne avec les membres, facilitant l'accès aux informations importantes (rapports, veille médiatique, nouvelles législations, etc.). - Création d'espaces de rencontre entre membres pour favoriser le partage d'informations et relancer les interventions. - Renforcer la communication sur les activités des membres du GLAJ-GE auprès du grand public, pour accroître leur visibilité et leur impact.	- Identifier et mettre en place les formations pertinentes pour les membres, afin de renforcer leurs compétences et leur expertise. - Optimiser la mutualisation des services et le regroupement des dépenses collectives (informatique, soutien juridique, procédures, documents modèles, etc.).	Consolider les changements issus de l'optimisation des services et du renforcement de la communication, tout en réalisant une nouvelle évaluation des besoins des membres afin d'en mesurer l'impact et d'identifier les axes d'amélioration.
Projet spécifique	Objectifs opérationnels 2025	Objectifs opérationnels 2026	Objectifs opérationnels 2027
Créer un pôle jeunesse dédié à la conception, à la mise en œuvre et au suivi d'initiatives visant à répondre aux besoins spécifiques des jeunes	- Concevoir un espace numérique sur le site du GLAJ-GE pour centraliser les ressources et soutenir les projets associatifs des jeunes. - Recenser et mobiliser les associations membres ou partenaires du GLAJ-GE pour contribuer au pôle jeunesse. - Animer un réseau cantonal et communal via la Plateforme Jeunesse pour renforcer la participation des jeunes.	Créer un groupe de travail sur la LEJ et mener des actions pour obtenir un délégué à la jeunesse au niveau cantonal.	Demander une révision complète de la Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) et déposer une motion visant à réaliser un bilan de son application.